

# Conditions Générales de Vente applicables au 01 juillet 2021



## Définitions

- **Acheteur** : désigne tout acheteur de Prestations vendues par le Vendeur.
- **CGV** : désigne les présentes conditions générales de vente.
- **Partie(s)** : désigne individuellement ou collectivement l'Acheteur et/ou le Vendeur.
- **Prestations** : désigne toute prestation de service réalisée et vendue par le Vendeur.
- **Billet** : désigne tout mode de confirmation de commande des Prestations adressée à l'Acheteur par le Vendeur.
- **Réservation** : désigne la date agréée par l'Acheteur et le Vendeur pour la réalisation de la Prestation.
- **Site** : désigne le site internet accessible à partir du nom de domaine suivant : [www.ballondescimes.com](http://www.ballondescimes.com)
- **Transporteur** : désigne le Vendeur ou les prestataires du Vendeur réalisant les Prestations.
- **Utilisateur** : désigne toute personne naviguant sur le Site ou l'utilisant.
- **Vendeur** : désigne la société Ballon des Cimes, SAS au capital de 2 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 900 543 166, dont le siège social est situé au 305 route de Grattepanche à Villaz (74370) et représentée par son président, Monsieur Eric Nouvelot.

## Article 1 - Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la vente des Prestations par le Vendeur à l'Acheteur. Toute commande de Prestations implique l'acceptation sans réserve par l'Acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV ainsi qu'au guide du passager, dit « Le Guide », accessible sur le Site internet, qui prévalent sur toutes autres conditions à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

## Article 2 – Information sur les prestations

Les Prestations dont la vente est encadrée par les présentes CGV sont celles qui figurent sur le Site et qui sont indiquées comme réalisées et vendues par le Vendeur à savoir, notamment, différentes prestations de vol en montgolfière. Elles sont proposées dans la limite des disponibilités du Vendeur et des conditions de réalisation de Prestations, étant précisé que le Vendeur se réserve la possibilité de ne plus proposer certaines Prestations. Les Prestations sont décrites et présentées avec la plus grande sincérité. Toutefois, la durée et les sites survolés indiqués n'ont qu'une finalité illustrative sans avoir une valeur contractuelle. L'Acheteur reconnaît que la réalisation des Prestations est soumise à différents aléas que le Vendeur ne peut maîtriser telles que les conditions météorologiques. Il résulte de ce qui précède que dans l'hypothèse où des erreurs ou omissions se seraient produites dans la présentation des Prestations, ou dans l'hypothèse de la réalisation de Prestations sensiblement différentes à celles décrites sur le Site, la responsabilité du Vendeur ne pourrait être engagée étant précisé que celui-ci fera ses meilleurs efforts pour respecter la durée et les trajets indiqués dans la présentation des Prestations. Pour chaque prestation, la période d'ouverture (également appelée "saison de vol") est indiquée sur le site internet du vendeur. L'acheteur reconnaît être informé de la période d'ouverture de la prestation qu'il choisit.

## Article 3 – Commandes

Pour effectuer une commande de Prestations, l'Acheteur doit acheter un billet constatant la commande et le paiement d'une Prestation par ce dernier (ci-après le « Billet »). L'Acheteur est informé et reconnaît que la réalisation des prestations est soumise à des contraintes techniques, météorologiques, à d'éventuelles restrictions de l'espace aérien et à des contraintes de sécurité. De ce fait, la réalisation des prestations peut nécessiter d'effectuer plusieurs Réservations sur une longue période. A cet effet, les billets émis par le vendeur ont une validité initiale de 12 mois. Si l'acheteur n'a pas réalisé son vol durant la période de validité initiale, la durée de validité des billets peut être prolongée une fois par le vendeur selon les conditions ci-dessous :

Durée de validité – Période initiale	12 mois
Demandes de Réservation minimum	3
Conditions de prolongation de la validité	# Gratuite si le nombre de Réservations minimum a été respecté. La prolongation est effectuée automatiquement par le vendeur à l'issue de la période de validité. # 30 euros si le nombre de Réservations minimum n'a pas été respecté. L'Acheteur doit formuler sa demande de prolongation avant la fin de la période de validité initiale.
Durée de la prolongation	12 mois

La commande de Billet peut intervenir par téléphone, par courriel ou par courrier dans les conditions ci-après définies. La réalisation de commande est réservée aux personnes majeures. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur toute justification de son âge.

## – Commande de Billet par téléphone, courriel ou voie postale

Pour commander des Billets, l'Acheteur doit contacter le Vendeur par téléphone au 06 72 99 36 22, ou adresser un courriel à [envol@ballondescimes.com](mailto:envol@ballondescimes.com), ou adresser un courrier à l'adresse suivante Ballon des Cimes – 305, route de Grattepanche - 74370 Villaz. L'Acheteur devra fournir au Vendeur, par téléphone ou aux termes du courriel ou courrier adressé à ce dernier, les informations nécessaires au traitement de sa commande et notamment ses coordonnées auxquelles il pourra être contacté par le Vendeur, les prénoms, noms, âges et poids des passagers, ainsi que les Prestations de service qu'il souhaite faire réaliser par le Vendeur. Le Vendeur adressera à l'Acheteur, par voie postale ou par courrier électronique, un bon de commande relatif aux Prestations commandées. Pour valider sa commande, l'Acheteur devra soit procéder au paiement, soit retourner au Vendeur par courriel ou par voie postale ledit bon de commande et les présentes CGV attachées, ce paiement ou retour du bon de commande valant acceptation de l'offre et des CGV. L'Acheteur sera libre de modifier sa commande ou les informations communiquées jusqu'à ce que celle-ci ait été validée auprès du Vendeur. La validation de la commande du ou des Billets dans les conditions ci-avant définies vaut :

- acceptation de l'offre du Vendeur et notamment des prix et description des Prestations ;
- exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande ;
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

Dès réception du paiement ou du bon de commande et des CGV et après avoir vérifié la possibilité de réaliser les Prestations sélectionnées, le Vendeur adressera à l'Acheteur, par écrit quel qu'en soit le support, une confirmation de sa commande au sein de laquelle le Vendeur y précisera le numéro de commande, ainsi que les Billets individuels passagers en cas de paiement à la commande.

## – Dispositions générales relatives aux commandes

Une fois la commande validée par l'Acheteur, le Vendeur traitera les détails de celle-ci. En cas de problème relatif au paiement, de la livraison ou tout autre difficulté rencontrée relative à la commande de l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de suspendre la commande jusqu'à la résolution dudit problème sous réserve d'en avoir avisé l'Acheteur par écrit quel qu'en soit le support. Les Billets sont valables pour une durée de 12 mois à compter de la date d'émission des dits Billets par le Vendeur. Dans l'hypothèse où les Billets ne comportent pas d'indication de date de réalisation de la Prestation, il appartient à l'Acheteur d'effectuer sa Réservation dans les termes et conditions prévus à l'article 8 des CGV.

## Article 4 – Prix

Le prix des Prestations et taxes associées sont ceux indiqués sur le Site. Ils sont exprimés en euros. Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les prix des Prestations sous réserve d'appliquer les prix indiqués sur le Site au moment de la commande.

Les Prix des Prestations :

- comprennent le coût de la Prestation de vol en montgolfière telle que décrite sur le Site ainsi que les frais d'assurance couvrant chaque Passager au titre du régime de la responsabilité civile applicable aux aéronefs ;
- comprennent le transport des passagers entre le point de rendez-vous et le site d'envol, ainsi que le retour au point de rendez-vous après le vol ;
- ne comprennent ni le trajet des Passagers jusqu'au point de rendez-vous ou du site d'envol le cas échéant, ni l'hébergement, ni les repas et consommations.

## Article 5 – Modalités de paiement

La validation de la commande par l'Acheteur implique le paiement de celle-ci par ce dernier. Le Vendeur met à la disposition de l'Acheteur les modes de paiement suivants : virement bancaire, chèque bancaire, remise d'espèces. En cas de non-paiement de la commande validée par l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de suspendre le traitement de la commande et notamment la livraison des Billets jusqu'au complet règlement de celle-ci. A titre exceptionnel, le règlement par carte bancaire pourra être accepté moyennant des frais additionnels correspondants à 2,5% du montant total de la commande.

## Article 6 – Livraison des billets

Le nombre de Billets livrés dépend du nombre de Passagers indiqués par l'Acheteur dans le cadre de sa commande. La livraison des Billets n'est faite qu'après réception du paiement. La livraison des Billets est effectuée par courriel ou voie postale. Les Billets sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par l'Acheteur. L'Acheteur devra formuler auprès du Vendeur le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des Billets par rapport aux indications figurant sur le bon de commande. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée. La réclamation pourra être effectuée soit par téléphone au numéro suivant : 06 72 99 36 22, soit par courriel à l'adresse suivante : [envol@ballondescimes.com](mailto:envol@ballondescimes.com)

## Article 7 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, l'Acheteur dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrables à compter de la date de livraison de sa commande pour retourner les Billets ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité. Il est néanmoins précisé que ce droit de rétractation est exclu pour les Prestations totalement exécutées avant la fin du délai de rétractation. La participation au vol des passagers détenant les billets vaut renoncement exprès de l'Acheteur à son droit de rétractation avant la fin de ce délai. Pour exercer son droit de rétractation, l'Acheteur devra adresser un courriel ou un courrier postal au vendeur.

## Article 8 – Réserveation

### – Réserveation

Une fois les Billets commandés et livrés, l'Acheteur contactera le Vendeur par téléphone pour définir ensemble la date de la réalisation de la Prestation en fonction des disponibilités du Vendeur (ci-après la « Réserveation »). Le Vendeur confirmera la Réserveation à l'Acheteur par courriel ou texto.

### – Confirmation de la faisabilité de la Prestation

L'Acheteur reconnaît et accepte que la Réserveation soit conditionnée par les conditions météorologiques requises pour la réalisation des Prestations qui sont définies sur le Site. Une fois la Réserveation effectuée, le Vendeur se rapprochera de l'Acheteur le jour précédant la date de réalisation de la Prestation pour confirmer par téléphone la faisabilité de la Prestation dans les mêmes conditions que celles définies pour la Réserveation. Dans l'hypothèse où les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation de la Prestation à la date définie dans la Réserveation, le Vendeur pourra modifier la Réserveation ou reporter la réalisation de la Prestation dans les conditions définies à l'article 9 des CGV.

## Article 9 – Modifications

### – Modifications à l'initiative du Vendeur

Le Vendeur peut à tout moment modifier la date et l'heure de la Réserveation pour des raisons de sécurité et notamment en raison des conditions météorologiques, de contraintes techniques, des impératifs de sécurité ou encore en raison de restrictions de l'espace aérien s'imposant au Vendeur. L'Acheteur se rapprochera du Vendeur pour effectuer une nouvelle Réserveation. Dans l'hypothèse où le Vendeur serait contraint de modifier la Réserveation le jour même de la date de réalisation des Prestations initialement convenue, les Parties conviennent d'ores et déjà que le Vendeur ne pourrait être tenu pour responsable des dépenses engagées par les Passagers pour se rendre au point de rendez-vous ou sur le site d'envol. En dehors des modifications résultant d'exigences de sécurité, le Vendeur ne pourra modifier unilatéralement la Prestation commandée de manière significative. De telles modifications ne pourront intervenir qu'avec l'accord de l'Acheteur. Etant néanmoins précisé que le trajet et la durée du vol ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont pas une valeur contractuelle.

### – Modifications à l'initiative de l'Acheteur

A l'expiration du délai de rétractation défini à l'article 7 des CGV, la commande est définitive et les Billets ne sont plus remboursables en dehors des hypothèses définies à l'article 10 des CGV et sauf indication contraire précisée sur les Billets. Nonobstant ce qui précède, l'Acheteur pourra modifier sa Réserveation et notamment la date de réalisation des Prestations en se rapprochant du Vendeur au moins sept (7) jours avant la date de réalisation des Prestations initialement prévues et ce dans les mêmes conditions que celles définies à l'article 8 relatif aux conditions de Réserveation. Sauf accord du Vendeur, l'Acheteur ne pourra modifier la Réserveation dans un délai inférieur à celui indiqué ci-dessus. La modification de la Réserveation est possible pendant toute la durée de validité des Billets dans la limite des disponibilités du Vendeur. Dans l'hypothèse où les Passagers ne se présenteraient pas au point de rendez-vous ou au site d'envol à la date et heure convenues lors de la Réserveation (pour la date) et de la confirmation de faisabilité la veille de la Prestation (pour l'heure), la Réserveation ne sera plus modifiable et les Billets ne seront pas remboursés.

## Article 10 – Modalités de résiliation – Remboursement des Billets

Le Contrat peut être résilié et les Billets remboursés dans les conditions ci-après définies.

Conditions préalables*	L'Acheteur doit avoir effectué un minimum de 10 tentatives infructueuses de vol (10 Réserveations reportées à l'initiative du vendeur).
Demande de résiliation du contrat/Remboursement	La demande doit être formulée par courriel ou courrier postal dans un délai de maximum de 30 jours suivant la fin de la période de validité initiale du billet, ou suivant la fin de la période de prolongation si le billet a été prolongé.
Délais/mode de remboursement	Sept jours à compter de la réception par le Vendeur de la demande de résiliation effectuée par l'Acheteur. Remboursement par virement bancaire uniquement.

\* A condition qu'il ait été précisé lors de la commande de l'impossibilité pour l'Acheteur de reporter la Prestation au-delà d'une certaine date pour raison de présence temporaire sur site, le remboursement pourra intervenir malgré le non-respect des Conditions préalables ci-dessus. Les dates uniques de reports possibles devront figurer sur la commande.

## Article 11 – Réalisation des Prestations

Les Prestations sont réalisées par le Vendeur ou exceptionnellement par ses prestataires au moyen de leurs moyens de transport aérien respectifs.

Le Vendeur ne fait appel à un prestataire qu'afin de faciliter la réalisation de prestations demandées par l'Acheteur et ne peut se faire qu'avec l'accord de ce dernier. Il peut s'agir par exemple de répondre à une demande pour un nombre de passagers supérieur aux capacités du Vendeur. Un des prestataires du Vendeur pourra également être sollicité si l'Acheteur veut éviter un report de sa Réservation.

A la date de réalisation des Prestations telle que définie lors de la Réservation, les Passagers se rendront au point de rendez-vous et à l'heure tels que communiqués lors de la confirmation de faisabilité la veille du vol.

Les Passagers devront être munis de leur Billet. Les Passagers devront impérativement se conformer aux préconisations définies dans le guide du passager, dit « Le Guide », accessible sur le Site dont l'Acheteur reconnaît sa valeur contractuelle. A ce titre, le Vendeur pourra refuser de réaliser une Prestation en cas de méconnaissance par les Passagers du guide du passager. Le Vendeur ne pourra se voir reprocher un quelconque manquement à ses obligations en cas de refus de réalisation des Prestations dans les conditions prévues au dit Guide et ce même dans l'hypothèse où la réalisation de la Prestation aurait été reportée à plusieurs reprises.

Avant la réalisation des Prestations, les Passagers devront s'assurer de ne pas avoir de problème médical incompatible avec l'objet des Prestations en consultant au préalable un médecin, le Vendeur n'ayant pas les compétences pour en juger, ce que l'Acheteur reconnaît expressément. L'Acheteur reconnaît également que les Passagers ne peuvent être des femmes enceintes. Dans l'hypothèse où le titulaire d'un billet serait une femme enceinte au moment de la réalisation de la Prestation, cette dernière pourra en informer le Vendeur qui prorogera gracieusement la durée de validité du billet pendant toute la durée de sa grossesse.

Le Vendeur s'engage à ce que les Prestations soient réalisées, par lui ou ses prestataires, avec toutes les diligences raisonnablement attendues pour la réalisation de telles Prestations. Toutefois l'Acheteur reconnaît que la réalisation des Prestations dépend d'aléas que le Vendeur ne peut maîtriser telles les conditions météorologiques. A ce titre, il reconnaît que la durée et les trajets objet de la Prestations commandées sont susceptibles d'être différents de ceux indiqués dans la présentation des Prestations figurant sur le Site et sur les Billets. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre. Quelle que soit la Prestation réalisée, l'Acheteur reconnaît que le membre du personnel du Vendeur, ou de l'un des prestataires du Vendeur, agissant en qualité de pilote de la montgolfière a, en tout état de cause, toute autorité à bord de l'aéronef. A ce titre, comme le prévoit le Code de l'Aviation Civile, ledit pilote pourra, pour des raisons de sécurité et notamment en raison de conditions météorologiques inadéquates, décider de ne pas décoller, ou encore modifier, interrompre ou annuler la réalisation de la Prestation.

## Article 12 – Données personnelles

Le Vendeur s'engage à ne pas divulguer les informations communiquées par l'Acheteur et les passagers. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Ces informations ne seront utilisées que pour le traitement de la commande, établir les documents obligatoires en transport public de passagers en montgolfière et pour permettre la communication entre les Parties. La collecte et le traitement des données personnelles concernant les Utilisateurs peuvent s'avérer nécessaires à la bonne réalisation des Prestations proposées par le Vendeur. Le traitement des données personnelles collectées sur le Site par le Vendeur respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 de l'UE. Tout Utilisateur du Site dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent, à exercer à tout moment auprès du Vendeur par courrier électronique à l'adresse suivante : [envol@ballondescimes.com](mailto:envol@ballondescimes.com).

## Article 13 – Responsabilité

### A. Responsabilité liée à la réalisation des Prestations

Le Vendeur supportera les conséquences des dommages qui lui sont directement imputables et susceptibles d'être causés aux Passagers dans les conditions définies au présent article.

#### – Dommages causés aux passagers

Le Vendeur est responsable du dommage survenu en cas de mort, de blessure ou de toute autre lésion corporelle subie par un Passager lorsque l'accident qui a causé le dommage s'est produit à bord de l'aéronef ou au cours de toutes opérations d'embarquement et de débarquement dans le cadre de la réalisation des Prestations. Conformément à la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Varsovie le 12 octobre 1929 et/ou toutes Conventions la modifiant ou encore la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Montréal du 28 mai 1999 et/ou toutes Conventions la modifiant, la limite de la responsabilité du Transporteur relative à chaque passager est fixée à 114 500 euros. Par conséquent la responsabilité du Vendeur ne peut être recherchée que dans les conditions et limites prévues ci-dessus, quelles que soient les personnes qui la mettent en cause et quel que soit le titre auquel elles prétendent agir. En tout état de cause le Vendeur n'est pas responsable s'il prouve que lui et ses préposés ont pris toutes les mesures nécessaires pour éviter le dommage ou qu'il leur était impossible de les prendre.

## – Dommages causés aux objets des passagers

Le Vendeur est responsable du dommage survenu en cas de destruction ou de perte des objets appartenant au Passager lorsque ces objets ont été enregistrés auprès du Vendeur lors de la Réservation et lorsque l'événement qui a causé le dommage s'est produit lors d'un accident de l'aéronef pendant la réalisation de la Prestation. La responsabilité du Transporteur de marchandise est régie par les dispositions des Conventions précitées. La responsabilité du Vendeur pour les dommages causés aux bagages enregistrés est limitée dans les conditions prévues à ces Conventions. En tout état de cause le Vendeur n'est pas responsable s'il prouve que lui et ses préposés ont pris toutes les mesures nécessaires pour éviter le dommage ou qu'il leur était impossible de les prendre.

### B. Dispositions generales

La responsabilité du vendeur ne pourra être engagée en cas de force majeure. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des Parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients. Les limitations de responsabilité visée au sein du présent article 13 sont inapplicables en cas de faute lourde de la part du Vendeur.

### Article 14 – Assurance

Le Vendeur garantit qu'il dispose d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les aéronefs utilisés, notamment à l'égard des passagers, des bagages et des tiers, police respectant les exigences en matière d'assurance applicables aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs comme définies par le règlement CE n°785/2004. Les objets emportés par les passagers qui n'ont pas été enregistrés lors de la Réservation ne sont pas pris en compte par les assureurs du Vendeur. Les objets ne sont couverts qu'en cas d'accident.

### Article 15 – Intégralité

Les présentes CGV constituent avec le guide du passager, dit « Le Guide », l'intégralité de l'accord des Parties. Il annule et remplace tous contrats et accords précédents entre les Parties ayant le même objet. Le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie et/ou de renoncer à faire valoir les droits en cause. Les Parties conviennent que si l'une des stipulations des CGV est jugée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeureront en vigueur et de plein effet. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, à charge pour elle de publier les nouvelles CGV sur son site internet ou par courriel au moins quinze jours avant leur entrée en vigueur. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande par l'Acheteur.

### Article 16 – Droit applicable – Règlement des Litiges

Le Contrat est soumis au droit français.

En cas de litiges relatifs à la formation, la résiliation, l'exécution et/ou l'interprétation du CGV, les Parties devront tenter de bonne foi de parvenir à un accord amiable permettant de régler cette difficulté.

L'Acheteur pourra adresser ses réclamations par courriel au Vendeur en faisant état des difficultés et ou manquements constatés à l'adresse suivante : [envol@ballondescimes.com](mailto:envol@ballondescimes.com).

Dans le cas où aucun accord amiable n'était trouvé, l'Acheteur ou le Vendeur sera libre d'engager une procédure devant la juridiction de son choix sous réserve d'une attribution de compétence spécifique découlant d'un texte de loi ou réglementaire particulier.

### Article 17 – Contacts et Mentions légales

Ballon des Cimes - 305 route de Grattepanche - 74370 Villaz // 06 72 99 36 22 // [envol@ballondescimes.com](mailto:envol@ballondescimes.com)

SAS au capital de 2 000 euros immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 900 543 166 // SIRET 900 543 166 00012.

SAS Ballon des Cimes est enregistré auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) comme transporteur de passagers en ballon sous le numéro d'exploitant commercial déclaré FR.DEC.0573.

La Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) a octroyé à la société Ballon des Cimes une licence d'exploitation de transporteur aérien : DSAC-CE 2023-01/01.

Ballon des Cimes est soumis au respect des règles régissant le transport de passagers en ballon (règlement UE 2018/395), et à ce titre adopte une démarche visant à atteindre les meilleurs standards de qualité et de sécurité. Ballon des Cimes est audité régulièrement par la DSAC.

Les ballons de Ballon des Cimes sont entretenus et contrôlés chaque année par un atelier d'entretien agréé, conformément à la réglementation.